

220C3221
FR0000066052-FS0929

26 août 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AVENIR TELECOM

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 août 2020, la société de droit allemand DWS Investment GmbH¹ (Mainzer Landstraße 11-17, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 août 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AVENIR TELECOM et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 774 922 actions AVENIR TELECOM représentant autant de droits de vote, soit 0,44% du capital et 0,42% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de la restitution d'actions AVENIR TELECOM à titre de collatéral.

¹ DWS Investment GmbH agit en qualité d'« *investment firm* » et peut exercer les droits de vote attachés aux actions à sa discrétion en l'absence d'instructions spécifiques.

² Sur la base d'un capital composé de 848 797 338 actions représentant 897 011 273 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général